

RU – FÉDÉRATION DE RUSSIE

ALL-RUSSIAN COLLECTION OF INDUSTRIAL MICROORGANISMS (VKPM)

Research Centre "Kurchatov Institute"

State Research Institute "Genetika"

1-st Dorozhniy pr., 1

Moscou 117545

Téléphone : (7-495) 315 12 10

Télécopieur : (7-495) 315 12 10, 315 05 01

E-mail : vkpm@genetika.ru

Internet : www.genetika.ru/vkpm

1. Exigences relatives au dépôt

a) Types de micro-organismes acceptés en dépôt

Bactéries (y compris les actinomycètes) et champignons microscopiques (y compris les levures), bactériophages, plasmides (dans des organismes hôtes ou sous forme d'ADN isolé), cultures de cellules végétales, cultures de cellules animales et humaines (y compris lignées hybridomes), SAUF :

- les micro-organismes qui sont ou peuvent être dangereux pour la santé ou l'environnement;
- les micro-organismes nécessitant les normes d'isolement particulières requises pour les expériences.

Les dépôts contenant des molécules d'ADN recombiné n'exigent pas de normes matérielles d'isolement supérieures à celles du niveau P2 défini dans *Guidelines for Research Involving Recombinant DNA Molecules* du *National Institute of Health* des États-Unis d'Amérique.

b) Exigences et procédures techniques

i) Forme et quantité

La VKPM préfère recevoir les micro-organismes remis en dépôt sous forme de préparations lyophilisées. Lorsque cela n'est pas souhaitable ou lorsque cela est impossible, des cultures actives se développant dans ou sur un milieu nutritif adapté sont acceptables. Le nombre minimum d'échantillons identiques à fournir par le déposant est le suivant :

Champignons, levures, bactéries, plasmides (dans des organismes hôtes)	20 cultures lyophilisées plus 1 culture sur gélose, ou 2 cultures sur gélose
Plasmides (ADN purifié)	25 fioles de 100 ng chacune

Lignées de cellules et hybridomes 25 échantillons congelés

Les bactériophages et les plasmides doivent être envoyés avec un organisme hôte approprié si celui-ci n'est pas disponible dans la collection publique de la VKPM.

ii) Délai requis pour le contrôle de viabilité

Les délais moyens requis pour contrôler la viabilité des divers types de micro-organismes acceptés par la VKPM sont les suivants :

Bactéries, plasmides dans des organismes hôtes 10 jours

Champignons, levures, bactériophages, lignées de cellules, hybridomes 20 jours

iii) Contrôles à effectuer par le déposant et renouvellement des stocks

La VKPM prépare ses propres lots lyophilisés ou congelés de bactéries et de champignons au moment du dépôt, en réalisant des sous-cultures à partir du matériel remis par le déposant (sauf à partir des plasmides, bactériophages et cultures de cellules végétales, animales et humaines). De nouveaux lots sont ensuite préparés à partir de ces éléments, au fur et à mesure des besoins, pour le renouvellement des stocks. Le déposant est tenu de vérifier l'authenticité d'échantillons de tous les lots préparés par la VKPM.

Malgré la méthode employée pour préparer des lots d'échantillons à remettre, la VKPM conserve une partie du matériel initial fourni par le déposant, si la culture fournie s'y prête.

c) Exigences et procédures administratives

i) Généralités

Langue. La langue officielle de la VKPM est le russe. Les communications peuvent aussi être faites en anglais.

Contrat. La VKPM ne conclut aucun contrat par écrit avec le déposant pour définir les responsabilités respectives des deux parties; le déposant est seulement tenu de remplir la formule de dépôt VKPM-BP/1.

Règlements d'importation ou de quarantaine. Certains micro-organismes que la VKPM accepte en dépôt font l'objet de règlements d'importation. La VKPM peut obtenir pour le déposant les permis d'importation nécessaires, mais le déposant devra fournir des informations sur le caractère non pathogène des micro-organismes.

La VKPM n'accepte pas en dépôt les micro-organismes qui font l'objet de règlements de quarantaine.

ii) Modalités du dépôt initial

Exigences auxquelles le déposant doit satisfaire. Le déposant est tenu de remplir la formule VKPM-BP/1 (équivalant à la formule type BP/1) pour les dépôts afférents à des

brevets. Au cas où la description scientifique ou la désignation taxonomique proposée est fournie ultérieurement ou modifiée, le déposant doit remplir la formule type BP/7.

Notifications officielles au déposant. Pour le récépissé et la déclaration sur la viabilité, les seules formules autorisées sont les “formules internationales” BP/4 et BP/9, respectivement. La remise d'échantillons à des tiers est notifiée sur la formule type BP/14. Pour les autres notifications officielles, la VKPM utilise de préférence la formule type prévue.

Notifications officielles au déposant. Sur demande, la VKPM communique par téléphone ou par télécopie la date de dépôt et le numéro d'ordre avant la délivrance du récépissé officiel, mais seulement après que le contrôle de viabilité a été effectué et a donné un résultat positif. Elle communique aussi le résultat du contrôle de viabilité avant la délivrance de la déclaration officielle sur la viabilité.

Communication de renseignements à l'agent de brevets. Sur demande, la VKPM délivre copie du récépissé et de la déclaration sur la viabilité à l'agent de brevets du déposant.

iii) Conversion d'un dépôt antérieur

Les dépôts qui n'ont pas été effectués selon le Traité de Budapest peuvent être convertis en dépôts effectués selon ce traité à condition qu'ils aient été initialement réalisés aux fins de la procédure en matière de brevets ou qu'ils aient été tenus secrets pour des raisons de sécurité. Tous les dépôts ainsi convertis donnent lieu au paiement de la taxe de conservation habituellement perçue pour les dépôts effectués selon le Traité de Budapest. Les prescriptions administratives concernant la conversion sont les mêmes que pour un dépôt initial selon ce traité.

iv) Modalités d'un nouveau dépôt

Lors d'un nouveau dépôt, le déposant est tenu de remplir la formule type BP/2 et d'envoyer copie des pièces pertinentes requises en vertu de la règle 6.2; sinon, la procédure est la même que pour un dépôt initial.

2. Remise d'échantillons

a) Requêtes en remise d'échantillons

La VKPM informe les tiers de la procédure à suivre pour établir une requête en bonne et due forme et fournit aux parties requérantes des exemplaires de la formule de requête BP/12 (formule type).

b) Notification au déposant

Lorsque la VKPM remet à un tiers des échantillons d'un micro-organisme déposé, il le notifie au déposant de celui-ci à l'aide de la formule type BP/14.

c) Catalogage des dépôts effectués selon le Traité de Budapest

À la demande du déposant, la VKPM publie dans son catalogue la liste des dépôts effectués selon le Traité de Budapest. Tous les micro-organismes pour lesquels des brevets ont été délivrés et publiés en Fédération de Russie sont indiqués dans ce catalogue.

3. Barème des taxes

	<u>EUR</u>
a) Conservation (30 ans)	
- bactéries (actinomycètes compris), champignons (levures comprises), bactériophages, plasmides (dans un organisme hôte ou dans des préparations d'ADN isolé)	500
- lignées de cellules, hybridomes	800
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité :	
- bactéries (actinomycètes compris), champignons (levures comprises), bactériophages, plasmides (dans un organisme hôte ou dans des préparations d'ADN isolé)	100
- lignées de cellules, hybridomes	150
c) Remise d'un échantillon :	
- bactéries (actinomycètes compris), champignons (levures comprises), bactériophages, plasmides (dans un organisme hôte ou dans des préparations d'ADN isolé)	100
- lignées de cellules, hybridomes	150
d) Communication d'informations selon la règle 7.6 ou délivrance d'une attestation selon la règle 8.2	30
e) Autres taxes (communication, transport)	selon coût réel

4. Recommandations aux déposants

La VKPM établit des notes d'information à l'intention des futurs déposants.